

Réunion du comité de suivi égalité n°3 Mardi 9 juin 2020 à 9h30 en visioconférence	
Délégation CGT :	Cécile DE SABOULIN, Fabienne TATOT, Fabien BENOIT
Délégation FO :	Étienne CASTILLO, Stéphanie FERRARI-PAILLET, Laurence PICHELIN
Délégation UNSA :	Sylvie PIETERS, Lisiane PRIVAT
Délégation CFDT :	Joëlle MARTICHOUX, Laurent DUCLOS, Marie-Hélène PEPTIN, Joël PAGANIN
Délégation FSU :	Marie-Louise LE COGUIEC, Guillaume GIRARD, Véronique CARACO-GIORDANO
Représentants de l'administration :	Hélène FERNANDEZ, HFED Hania PETEZ, chargée de mission HFED Eleonora ROMEO stagiaire, HFED Laurent GROGNUM, CMT Aurore DROMBY Johara
Ordre du jour	
1. Point période COVID 19 mars- mai 2020 et reprise progressive d'activité : - Synthèse des remontées d'enquête, bilan genré et impacts sur l'égalité professionnelle 2. Point sur la parution des textes réglementaires relatifs à l'égalité professionnelle 3. Point sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours 4. Calendrier des prochains COSUI	

En préambule, la CGT s'est exprimée par une déclaration liminaire et a notamment fait part des remarques et demandes suivantes :

- demande un travail sur le tableau de bord, les indicateurs et les modalités de suivi de mise en œuvre du protocole ;
- demande le maintien des CHSCT au-delà du renouvellement des instances lors des prochaines élections professionnelles ;
- demande la concrétisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les lignes directrices de gestion ;
- demande de dissocier les thématiques d'égalité et de diversité sur le site Intranet ministériel car ces deux thématiques afin de ne pas perdre la visibilité de la question Femmes/Hommes;
- avis défavorable sur l'index égalité et préférence d'un travail sur l'étude sur les cohortes genrées ;
- souhait d'engager une négociation sur le télétravail et le droit à la déconnexion en période de crise et en période ordinaire notamment en vue de l'accord européen sur l'usage du numérique ;
- demande le lancement rapide de l'expérimentation de la semaine de 4 jours et l'aboutissement du projet à l'ensemble des agents ainsi que la mise en place de la semaine de 32 heures ;
- demande la transposition de la convention n°190 de l'OIT (2019), un bilan chiffré des situations de violences signalées et des informations sur les modalités de signalements à l'encadrement, sur les dispositifs de signalement existants et sur les procédures de traitement des signalements de violences et que ces chiffres soient portés à la connaissance des agents dans le futur guide « violences et harcèlements » prévu par le protocole. La CGT demande également une visibilité sur les suites données aux signalements et sanctions attribuées et souhaite la mise en place des référents « violences » prévu par les textes.
- demande l'augmentation des moyens du BOP 135 afin que ceux-ci puissent être en particulier consacrés à la création de logements pour sortir les femmes des situations de violences domestiques.
- demande la création d'un espace numérique (type sharepoint) qui rassemblerait l'ensemble des documents relatifs au comité.

La CGT va transmettre son intervention liminaire à l'administration et souhaite qu'une réponse puisse être apportée.

Réponses apportées :

- ✓ Les points concernant les violences, l'index de rémunération et le tableau des indicateurs de suivi du protocole seront inscrits à l'ordre du jour des prochains COSUI.
- ✓ Il est bien prévu de créer un sharepoint dédié au suivi des travaux du COSUI.

1. La période COVID 19

La présentation de la synthèse de l'enquête sur la situation comparée des femmes et des hommes en période de confinement, a fait l'objet de commentaires et questions des organisations syndicales :

- Les données présentées sont des données globalisées qui ne permettent pas de refléter la réalité de la situation dans les services des ministères. Les organisations syndicales FSU et UNSA souhaitent des données par services et par établissements la CGT que les données soient commentées.
- Le bilan présenté ne permet pas de faire émerger les problématiques telles que le manque d'équipement des agents pour télétravailler notamment des femmes de catégorie C. Les organisations syndicales souhaitent une répartition femmes/hommes du matériel fourni et une analyse plus fine des problèmes de capacités de connexions dans les foyers qui ont créé des inégalités professionnelles.
- L'enquête sur une semaine ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble de la situation. La CGT souhaite des données dynamiques depuis le début du confinement jusqu'à aujourd'hui.
- Pour la CGT, le bilan est à compléter par des données sur la situation des femmes retraitées et l'impact que le confinement a provoqué dans leur vie en termes d'isolement, le nombre d'aides sociales sollicitées.
- Le bilan est à compléter par une analyse qualitative des chiffres et des chiffres sur le nombre de formations suivies et les modalités de dispense de ces formations.
- La CGT souhaite que soit précisé si les A+ font partie du macrograde A ?
- Les résultats concernant les ASA sont à analyser plus finement : est-ce qu'il y a plus d'hommes car ce sont des personnel d'exploitation qui n'ont pas pu télétravailler ? Quels motifs comprennent les ASA autres que « garde d'enfant » ?
- Les données recueillies peuvent être faussées suite à l'ordonnance du 15 avril relative à la prise de RTT ou de congés dans la fonction publique d'État, il faudrait regarder l'avant / après 15 avril .
- FO souhaite disposer des données brutes collectées dans le cadre de cette enquête et de façon générale des données que nous présentons traitées au COSUI pour pouvoir les exploiter par eux mêmes.
- Les organisations syndicales demandent un bilan des remontées du numéro vert mis en place pendant la période de confinement.
- Les organisations syndicales souhaitent savoir comment la prime COVID va respecter l'égalité professionnelle et la façon concrète dont la phrase « il faudra veiller à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » sera appliquée.
- Les organisations syndicales souhaitent identifier l'impact de la crise sanitaire sur les mesures du protocole.

Réponses apportées :

- ✓ Concernant les ASA « autres motifs », les différentes raisons n'ont pas été détaillées par les services. Ce qu'elles recouperont pourra être précisé pour le prochain bilan.
- ✓ Le bilan précisera également si les A+ sont comptés dans le macrograde A.
- ✓ Le travail d'enquête et d'analyse n'est pas achevé et va être poursuivi.
- ✓ L'enquête présentée pourra être complétée et détaillée au fil de la reprise d'activité pour l'approfondir et apporter une analyse dynamique des chiffres.
- ✓ Un document mettant en relation les thématiques issues de la crise sanitaire et les mesures du protocole sera construit

2. La parution des textes réglementaires pendant la période

Le tableau des textes réglementaires parus portant sur l'égalité professionnelle est présenté aux organisations syndicales. Ce document va leur être transmis.

Concernant le décret sur l'élaboration des plans d'actions dans les établissements publics, la HFED informe

qu'une réunion sur le sujet avec les référents des établissements publics est prévue le 23 juin prochain. Un point vigilance est identifié concernant le décret relatif aux dispositifs de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes car l'arrêté devait être pris au 1er mai 2020. Il est actuellement en cours de préparation.

Observations des organisations syndicales :

- Concernant les EP, la FSU souhaite un point sur l'avancée des plans d'actions dans les EP et un annuaire des référents dans les EP ainsi que les informations sur les moyens alloués aux référents notamment pour assurer leur rôle d'écoute auprès des agents (salle de confidentialité,...) ;
- La CGT indique que certains référents n'ont pas été destinataires du modèle de lettre de mission, ni des informations concernant les 10% de temps consacré à la mission de référents.
- La rubrique consacrée aux référents n'est pas accessible sur le nouveau site Intranet ministériel.
- Les organisations syndicales demandent quel est l'objectif de la réunion programmée prochainement avec les référents.
- Les organisations syndicales souhaitent que le futur espace numérique partagé par le COSUI égalité comporte le tableau reprenant les textes parus relatifs à l'égalité professionnelle. La CGT alerte sur le peu d'ergonomie du nouveau site intranet et le manque d'informations.

Réponses apportées :

- ✓ La HFED a ouvert trois groupes de travail en visioconférence pendant la période de confinement. Un groupe de travail porte sur la rédaction des lettres de missions, un deuxième groupe de travail est dédié à l'élaboration du guide des référents égalité. Les comptes-rendus de ces groupes de travail s'adressent à tous les référents y compris ceux qui n'ont pas participé au GT.
- ✓ Le prochain groupe de travail avec les référents est prévu le 23 juin et porte sur la mise en place des plans d'actions dans les établissements publics. L'objectif de ces réunions est de mettre tous les référents au même niveau d'information et de les accompagner et les soutenir dans l'exercice et la définition leur mission. Une carte de France cliquable a été publiée sur le site intranet. Elle permet de trouver les coordonnées de chaque référent.e.s par services.
- ✓ La mission égalité va identifier les informations manquantes sur le nouveau site ministériel.

3. Expérimentation de la semaine de 4 jours

L'instruction sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours est prête à être publiée. L'instruction ne reprend pas la disposition la demande d'ouverture de l'expérimentation à tous les agents en temps partiel de droit. Elle reprend les autres demandes échangées lors du précédent cosui.

Remarques et demandes des organisations syndicales :

- La CGT demande à avoir une visibilité sur la date de présentation aux instances et la date de publication de la circulaire ;
- FO demande une estimation du nombre d'agents que l'expérimentation pourrait concerner ;
- FO demandent pour quelles raisons les agents en temps partiel de droit sont exclus du champ de l'expérimentation et s'il serait possible d'envisager d'intégrer ces agents en prévoyant une première phase sans eux en 2020 et une seconde les intégrant en 2021.
- Les organisations syndicales souhaitent prendre connaissance de la dernière version de l'instruction remodelée avant sa présentation dans les instances.

Réponses apportées :

- ✓ L'estimation du nombre d'agents concernés par l'expérimentation à été estimée à 750 personnes environ par an.
- ✓ L'intégration des agents en temps partiel de droit dans le champ de l'expérimentation signifierait prendre en compte dans le périmètre un effectif plus important qu'il ne l'était initialement envisagé. De plus, cela demanderait de réaliser une étude qui engendrerait un délai supplémentaire pour mettre en place

l'expérimentation qui sera facilitée par un périmètre bien cerné permettant une observation ciblée. L'extension à l'ensemble des temps partiels de droit a un impact sur l'effectif qui n'a pas été évalué en vue d'un lancement rapide de cette mesure, et le maintien d'un calendrier serré reste un objectif important. A cet égard, cette proposition est difficile à tenir pour cette expérimentation.

✓

✓ La HFED va faire part au DRH de la proposition de FO de phasage pour l'année 2021

Questions et remarques complémentaires des organisations syndicales :

Toutes les organisations syndicales n'ont pas été destinataires du changement d'ordre du jour et avaient prévu d'aborder le point sur les guides des parentalités et « violences et harcèlement ».

- Les organisations syndicales demandent quels sont les calendriers de sortie de ces guides et suggèrent de faire coïncider la parution du guide « violences et harcèlements » avec la date du 25 novembre.
- Concernant le guide des violences et harcèlements : La CGT demande que le guide comporte un rappel des principaux chiffres récents et demande des précisions sur l'objectif du guide : prévention ou un guide des réflexes en cas de situations urgentes.

Réponses apportées :

- ✓ La HFED propose d'organiser un COSUI dédié aux guides des parentalités et « violences et harcèlements » ce qui permettrait de transmettre en amont un document plus avancé pour le guide « violences et harcèlements ». Ce guide a pour objectif de répondre aux agents qui se trouvent en difficulté mais aussi de prévenir en sortant du silence et en parlant du sujet. C'est un outil qui donnera les éléments essentiels et permettra aux agents d'acquérir les bons réflexes.

Bilan de l'utilisation de la visioconférence :

Les organisations syndicales sont globalement satisfaites de pouvoir utiliser la visioconférence (lifesize). Le plus par rapport à une audioconférence est pouvoir afficher des documents à l'écran. L'avantage de cet outil est également de pouvoir lever la main pour prendre la parole. Toutefois, des problèmes de connexion ou d'exclusion de certains participants ont été identifiés et l'outil ne permet pas de procéder à un vote (oui/non). Un système de « chat » serait utile pour faciliter l'échange.

4. Calendrier des prochains COSUI

La date du prochain comité de suivi égalité est fixée au jeudi 2 juillet 2020 à 14h30 et portera essentiellement sur la présentation des guides des parentalités et « violences et harcèlements » et sur le tableau de bord des indicateurs de suivi des mesures du plan d'actions.

Dates pressenties pour les prochains COSUI :

- mardi 6 octobre 2020 à 9h30 ;
- mardi 1er décembre 2020 à 14h30.

Il est proposé d'organiser les prochains cosui en février , juin , et octobre 2021